



**Mairie de l'Île Bouchard**

**Arrêté**  
**De circulation**  
**Pour empiètement sur la chaussée**

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** la demande du 05 juillet 2024 de Madame BERTON Adeline, responsable des services techniques de l'Île Bouchard,

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu du mardi 09 juillet 2024 au jeudi 25 juillet 2024,  
**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre des travaux de pose de bordure bateau pour parking, un empiètement sur chaussée sera effectué rue du Collège 37220 à l'Île Bouchard du mardi 09 juillet 2024 au 25 juillet 2024 par Madame BERTON Adeline, responsable des services techniques de l'Île Bouchard.

**ARTICLE 2**

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

**ARTICLE 3**

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par les agents des services techniques de l'Île Bouchard, pendant la période des travaux.

**ARTICLE 4**

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui les concerne du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 05 juillet 2024

Arrêté n° 2024-07-143	
PUBLIÉ LE	05/07/2024
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,  
Nathalie VIGNEAU